

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE  
1 bd Lakanal – BP 9033  
24019 - PERIGUEUX

DD179-2012

DELIBERATION

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de membres du conseil

en exercice : 60

Présents : 44

Votants : 55

Pouvoirs : 11

Date de convocation du Conseil de la  
Communauté d'Agglomération  
Le 23 novembre 2012

**Le 30 novembre 2012**

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

**OBJET : ACQUISITION DE BACS A ORDURES MENAGERES, PIECES DETACHEES ET  
DE POSTES FIXES**

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes DE PISCHOFF, CASA, BELOMBO, DUTHEIL, CONTIE, SIMEON, MARCHAND, MOULENES, PATRIAT, ROUGIER  
TYTGAT, PLAN.

MM. BROUILLAUD, COURTEY, LE MAO, FAYOLAS, LECOMTE, FRESSINGEAS, TESTUT, LE PAPE, DAUGIERAS,  
ROUSSARIE, BARBARY, CORTEZ, PEYROUNY, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET, LARENAUDIE, ROY, MOYRAND,  
BELLOTEAU, BOUDY, BOURGEOIS, CORNET, GERAUD, LINTIGNAC, MOUTAWAKKIL, NASSEYS, MATELAT,  
BUFFIERE, ROULAUD, GEORGIADDES.

ABSENTS :

Mmes BOUSSARIE, DOAT, LABAILS, NOUGUEZ, DECABRAS-MATA.

MM. DASSEUX, ROCHE, DESMESURE, DOSSET, DUPUY, GELINEAU, LE VACON, MINGASON, MATHIVET,  
COLBAC, THOMAS.

POUVOIRS :

Mme BOUSSARIE	pouvoir à	M. GERAUD
Mme DOAT	pouvoir à	M. MOYRAND
Mme LABAILS	pouvoir à	M. MOULENES
M. NOUGUEZ	pouvoir à	M. MOUTAWAKKIL
M. DASSEUX	pouvoir à	M. BERIT-DEBAT
M. DESMESURE	pouvoir à	M. PATRIAT
M. DUPUY	pouvoir à	Mme MARCHAND
M. GELINEAU	pouvoir à	M. BOURGEOIS
M. MATHIVET	pouvoir à	M. TYTGAT
M. MINGASSON	pouvoir à	M. CORNET
M. COLBAC	pouvoir à	M. GEORGIADDES

**OBJET : ACQUISITION DE BACS A ORDURES MENAGERES, PIECES DETACHEES ET DE POSTES FIXES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Considérant que** dans le cadre du renouvellement et de la dotation de conteneurs à ordures ménagères, il est nécessaire de choisir un fournisseur. La présente mise en concurrence a donc été lancée dans cet objectif.

**Que** la procédure concerne un marché à bon de commande sans remise en concurrence lors de l'attribution, passé dans le cadre des dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics.

**Considérant que** le montant maximum est de 700 000 euros HT. Ce montant s'entend sur la durée maximum du marché.

**Que** la durée du marché est fixée à 12 mois à compter de la date de la notification, renouvelable 3 fois par tacite reconduction pour une période de 12 mois. La durée totale du marché est fixée à 48 mois.

**Considérant qu'** un avis d'appel à candidature a été publié le 1er août 2012 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (B.O.A.M.P) et (J.O.U.E).

La date limite de réception des candidatures a été fixée au 28 septembre 2012 à 16 h 30.

**Que** la Commission d'Appel d'Offre réunie le 22 novembre 2012 a décidé de retenir l'offre de la société PLASTIC OMNIUM pour un montant annuel estimé à 60 719 € qui pourra varier en fonction des commandes nécessaires.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE :**

- d'autoriser le Président à signer le marché avec la société Plastic Omnium.

**Délibération votée à l'unanimité**

Délibération publiée le - 7 DEC. 2012  
Délibération certifiée exécutoire  
à compter du

Pour extrait conforme,  
Périgueux, le

17 DEC. 2012

Le Président  
Claude BERIT-DEBAT

